

## Convention d'un Projet de Fin d'Etudes

(À établir avant le 31 Décembre)

La présente convention est rédigée sur quatre pages et en trois exemplaires

ENTRE

**L'Institut Supérieur des Technologies de l'Information et de la Communication,**

**Représenté par :** Monsieur Mongi Besbes, en qualité : de Directeur

**Adresse :** Route de Soliman, Technopole de Borj Cédria

**Courriel :** mongi.besbes@istic.rnu.tn

**Téléphone :** 79 326 790 ; 79 326 791

**Fax :** 79 326 764

ET

**L'organisme d'accueil :** .....

**Raison sociale :** .....

**Adresse :** .....

**Représenté(e) par :** .....

**Qualité ou fonction exercée :** .....

**Courriel :** .....

**Téléphone :** .....

**Fax :** .....

ET

L'étudiant stagiaire	.....	L'étudiant stagiaire	.....
<b>Nom</b>	.....	<b>Nom</b>	.....
<b>Prénom</b>	.....	<b>Prénom</b>	.....
<b>Adresse</b>	.....	<b>Adresse</b>	.....
<b>Courriel</b>	.....	<b>Courriel</b>	.....
<b>Téléphone</b>	.....	<b>Téléphone</b>	.....
<b>Date de naissance</b>	.....	<b>Date de naissance</b>	.....
<b>Formation suivie</b>	.....	<b>Formation suivie</b>	.....
<b>N° de carte d'étudiant</b>	.....	<b>N° de carte d'étudiant</b>	.....
<b>Compagnie d'assurance (responsabilité civile)</b>	.....	<b>Compagnie d'assurance (responsabilité civile)</b>	.....

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

L'organisme d'accueil mentionné ci-dessus accepte d'accueillir en stage, dans les conditions définies ci-après, un(e) étudiant(e). La finalité et les modalités du stage sont définies dans le présent document. Sont également intégrés à un cursus, dès lors qu'ils satisfont à ces conditions, les stages de réorientation, de formation complémentaire et les stages se déroulant pendant une période de césure. (Décret n° 2010-956 du 25 août 2010).

### ARTICLE 2 : VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION

Au sein d'une même entreprise, lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois, consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, une gratification est due au stagiaire. Le montant de la gratification est fixé par convention de branche ou accord professionnel étendu, à défaut à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L 241-3 du code de la sécurité sociale pour les conventions signées à compter du 1er septembre 2015 (décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014). Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire.

### Article 3 : CONDITIONS DU STAGE

Outre les clauses générales figurant à la présente convention et que les parties, par leur signature ci-dessous, acceptent sans restriction, les conditions particulières de déroulement du stage sont les suivantes :

Encadrement : les responsables du stage :

Au sein de l'organisme d'accueil :

**Nom :** .....  
**Prénom :** .....  
**Courriel :** .....  
**Téléphone :** .....

Au sein de l'établissement d'enseignement supérieur :

**Nom :** .....  
**Prénom :** .....  
**Courriel :** .....  
**Téléphone :** .....

Nature du stage : Stage de perfectionnement intégré au cursus

**Thème du projet :** .....  
 .....

- Activités confiées au stagiaire :**
- Développement d'une application informatique
  - Mise à jour et amélioration d'une application existante
  - Réalisation pratique d'une carte électronique
  - Réparation et réfection d'une machine de production
  - Conception d'un nouveau produit
  - Conception et réalisation d'un nouveau produit
  - Autre (veuillez préciser) .....

Dans le cas d'une réalisation pratique, le matériel et les logiciels nécessaires sont à la charge de l'entreprise, une fois achevé le produit final lui sera remis.

Modalités du stage :

Le stage se déroulera du **21 Janvier au 30 Avril inclus**.

Temps complet     Temps partiel

**Volume horaire hebdomadaire :** ..... heures/semaine (un calendrier détaillé pourra éventuellement être joint en annexe)

**Adresse du lieu de déroulement du stage :** .....

**Ville :** .....

**Code postal :** .....

**Aménagements particuliers :** .....

(Présence requise la nuit, jours fériés, dimanche, horaires décalés, etc.).

**Critères d'évaluation du stage :** .....

**Gratification :**             Oui             Non

En cas d'une gratification, le montant de la gratification est de ..... DT mensuels, dont ..... DT au titre des avantages en nature (précisez : transport, logement restauration...)

### Article 4 : STATUT DU STAGIAIRE

L'étudiant(e), pendant la durée de son stage dans l'organisme d'accueil demeure étudiant(e) de l'établissement. Durant son stage, l'étudiant(e) est soumis(e) à la discipline et au règlement intérieur de

l'organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne les horaires, et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. En cas de manquement, le responsable de l'organisme d'accueil peut mettre fin au stage de l'étudiant(e), après avoir prévenu le responsable du stage de l'établissement. Toute modification de date entraînera la rédaction d'un avenant à la convention en cours. Toute absence, notamment dans le cadre d'obligations attestées par l'établissement d'enseignement, sera justifiée par le responsable de formation.

#### **Article 5 : CADRE LEGAL ET PROTECTION SOCIALE**

Pendant la durée de son stage, Le stagiaire est couvert par l'assurance (1105077-021) et que cette formation est régie par les textes de loi (n° 2009-21 du 28 Avril 2009) fixant le cadre général de la formation pratique des étudiants de l'enseignement supérieur au sein des administrations, des entreprises ou des établissements publics ou privés. Elle est prise aussi en charge par le Fonds National de l'Emploi (Décret n° 2009-349 du 9 Février 2009) fixant les programmes du Fonds National de l'Emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice.

Les stages effectués à l'étranger doivent avoir été signalés préalablement au départ de l'étudiant(e) et avoir reçu l'agrément de la Sécurité Sociale.

#### **Article 6 : RESPONSABILITE CIVILE ET ASSURANCES**

L'étudiant(e) doit contracter une assurance garantissant sa responsabilité civile dans le cadre de stages effectués au cours de ses études et en fournit une attestation.

#### **Article 7 : FIN DE STAGE : RAPPORT-EVALUATION**

L'étudiant(e) est tenu(e), à la fin du stage, de rédiger un rapport qu'il doit soumettre au chef de service de l'organisme d'accueil avant d'en remettre un exemplaire à l'Institut. En cas de soutenance, le tuteur ou son représentant pourra être convié à y participer.

Le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une convention de stage.

#### **Article 8 : DEVOIR DE RESERVE ET CONFIDENTIALITE**

L'étudiant(e) s'engage à ne divulguer, en aucun cas, les informations confidentielles qu'il pourrait recueillir à l'occasion de ses travaux lors de sa présence dans l'organisme d'accueil. Les éventuels rapports, communications ou publications ne pourront être diffusées sans l'accord préalable de l'organisme d'accueil. Il est rappelé que l'étudiant(e) n'étant pas salarié de l'Institut et conformément à la législation en vigueur, les droits de propriété intellectuelle découlant de la réalisation de son stage lui appartiennent. L'organisme d'accueil fera par conséquent son affaire des modalités éventuelles de cession et d'exploitation des droits de l'étudiant(e).

#### **Article 9 : ABSENCE ET INTERRUPTION DU STAGE**

Au cours du stage, le stagiaire pourra bénéficier de congés sous réserve que la durée minimale du stage soit respectée. Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, maternité, absence injustifiée...), l'organisme d'accueil avertira le responsable de l'établissement par courrier. En cas de volonté de l'une des trois parties à la présente convention d'interrompre définitivement le stage, celui-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation au terme de laquelle la décision définitive d'interruption du stage pourra être prise.

#### **Article 10 : DESCRIPTION TECHNIQUE DETAILLEE DU SUJET**

**Intitulé du projet :** .....

**Problématique :** .....

**Description et planning des tâches à réaliser :** .....

**Matériels et logiciels nécessaires à la réalisation du projet** .....

**Durée estimative pour la réalisation du projet :** .....

Fait à Tunis le,

Les étudiants	L'Encadrant de l'ISTIC
L'Encadrant de l'entreprise	Le Directeur des Etudes
Le Responsable de l'organisme d'accueil	Le Directeur